

IV

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1911

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le projet de Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1911 s'élève à	fr.	30,276,700	»
Les crédits alloués pour 1910 montent à		30,276,400	»
AUGMENTATION.	fr.	300	»

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires.

Exercice 1911	fr.	28,326,700	»
— 1910		28,191,900	»
AUGMENTATION.	fr.	134,800	»

B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1911	fr.	4,950,000	»
— 1910		2,084,500	»
DIMINUTION.		134,500	»

Soit en plus pour l'exercice 1911	fr.	300	»
---	-----	-----	---

L'augmentation des dépenses ordinaires et les propositions de dépenses exceptionnelles se justifient comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	673,000	»
— alloué pour 1910.		658,000	»
AUGMENTATION.	fr.	15,000	»

destinée à accorder des augmentations normales de traitement et à pourvoir aux emplois dont la création serait reconnue nécessaire.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Art. 5. — *Frais de route et de séjour et missions à l'étranger.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	15,000	»
— alloué pour 1910.		21,000	»
DIMINUTION	fr.	6,000	»

La charge temporaire inscrite au Budget de 1910 disparaît.

CHAPITRE II.

ORDRE JUDICIAIRE.

Art. 10. — *Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	3,660,000	»
— alloué pour 1910		3,620,000	»
AUGMENTATION.	fr.	40,000	»

résultant pour partie des modifications apportées par la loi du 11 mai 1910 à l'organisation des greffes des tribunaux de commerce, ainsi que de la création de quelques places de commis et d'employé dans les parquets et dans les greffes, et pour le surplus de l'application des lois et règlements concernant les traitements.

Art. 12. — *Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	2,210,000	»
— alloué pour 1910		2,189,000	»
AUGMENTATION.	fr.	21,000	»

résultant de l'application des lois et règlements concernant les traitements.

CHAPITRE III.

JUSTICE MILITAIRE.

Art. 14. — *Cour militaire. — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	43,000	»
— alloué pour 1910.		42,500	»
AUGMENTATION.	fr.	500	»

résultant de l'application du règlement concernant les traitements des messagers.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VI.

PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.

ART. 22. — *Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du Moniteur.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	325,000	»
— alloué pour 1910		300,000	»
AUGMENTATION.	fr.	25,000	»

Relèvement du salaire payé à certains ouvriers et réduction de dix à neuf heures de la journée de travail.

CHAPITRE VII.

CULTES.

ART. 27. — *Clergé supérieur du culte catholique.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	318,600	»
— alloué pour 1910.		316,300	»
AUGMENTATION.	fr.	2,300	»

Application de la loi sur les traitements et de l'arrêté fixant les indemnités de secrétariat.

ART. 30. — *Culte protestant et anglican. — Personnel.*

Crédit demande pour 1911	fr.	94,000	»
— alloué pour 1910.		92,000	»
AUGMENTATION.	fr.	2,000	»

nécessaire pour mettre le crédit à la hauteur des besoins constatés.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VIII.

BIENFAISANCE.

Écoles de bienfaisance de l'État.

ART. 41. — *Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	70,000	»
— alloué pour 1910.		52,000	»
AUGMENTATION	fr.	18,000	»

nécessaire pour mettre le crédit à la hauteur des besoins constatés.

CHAPITRE IX.

PRISONS.

ART. 47. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	1,614,000.	»
— alloué pour 1910		1,597,000	»
AUGMENTATION.	fr.	17,000	»

Création d'une place de médecin adjoint à la prison de Forest et augmentations réglementaires de traitements.

DEUXIÈME SECTION — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XIII.

SERVICES DIVERS.

ART. 60 (ancien). — *Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Charleroi. — Plans. — Acquisition de terrains. — Travaux de construction et de parachèvement.*

Crédit demandé : 400,000 francs.

Ce nouveau crédit a pour objet de continuer les travaux à Audenarde et de commencer la construction d'une nouvelle prison à Charleroi.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 61 (ancien). — *Travaux d'agrandissement et d'amélioration aux écoles de bienfaisance de l'État. — Acquisition de terrains. — Matériel en vue de la réorganisation de l'enseignement professionnel.*

Crédit demandé : 170,000 francs.

Ce nouveau crédit est destiné à la continuation des travaux entrepris.

ART. 62 (ancien). — *Église de Notre-Dame, à Lucken. — Parachèvement.*

Crédit demandé : 460,000 francs,

en vue de la continuation des travaux.

ART. 63 (ancien). — *Construction d'une nouvelle église pour la paroisse Saint-Martin, à Arlon.*

Crédit demandé : 210,000 francs,

en vue de la continuation des travaux.

ART. 64 (ancien). — *Église des SS.-Pierre-et-Paul, à Ostende. — Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges; construction des clochers de l'église.*

Crédit demandé : 30,000 francs,

en vue de la continuation des travaux.

ART. 65 (ancien). — *Subside à la commune de Watermael-Boitsfort pour la construction de l'église de Boitsfort.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Ce nouveau crédit est destiné à payer à la commune de Watermael-Boitsfort une partie du subside promis.

ART. 66 (ancien). — *Construction d'une maison de refuge pour femmes, à Bruges.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Ce nouveau crédit est destiné à la continuation des travaux.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 67 (ancien). — *Asile d'aliénés de l'État, à Tournai. — Achat de terrains.*
— *Construction d'une section pour aliénés criminels.*

Crédit demandé : 200,000 francs,

destiné à couvrir les frais de la construction d'un pavillon dont la nécessité se fait sentir.

ART. 68 (nouveau). — *Asile d'aliénés de l'État, à Mons. —*
Transformation des locaux.

Crédit demandé : 25,000 francs.

Des travaux indispensables, commandés autant par l'hygiène que par la sécurité, doivent être exécutés dans cet établissement.

ART. 69 (nouveau). — *Institution royale de Messines. —*
Amélioration des locaux.

Crédit demandé : 25,000 francs.

Un crédit de 50,000 francs avait été porté au Budget de 1907 pour cet objet, mais il n'a pas été utilisé parce que le programme des travaux n'a pas été arrêté en temps utile. Le crédit demandé alors sera réparti sur deux années.

ART. 70 (nouveau). — *Subside à la province de la Flandre orientale*
pour la reconstruction du séminaire de Gand.

Crédit demandé : 60,000 francs.

Un subside a été promis à la province de la Flandre orientale pour l'aider à couvrir les frais de reconstruction du séminaire de Gand.

Le crédit demandé de 60,000 francs représente à peu près le tiers du subside promis.

ART. 71 (nouveau). — *Tables décennales des registres de l'état civil*
(années 1901 à 1910).

Crédit demandé : 120,000 francs.

Ce crédit est destiné à indemniser les greffiers des tribunaux de première instance des frais que leur occasionnera en 1911 la confection des tables décennales des registres de l'état civil pour les années 1901 à 1910.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1911 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de vingt-huit millions trois cent vingt-six mille sept cents francs . . . fr. 28,326,700 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de un million neuf cent cinquante mille francs . . . 1,950,000 »

Soit ensemble à la somme de trente millions deux cent septante-six mille sept cents francs . . . fr. 30,276,700 » conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 18 octobre 1910.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

LÉON DE LANTSHEERE.

Le Ministre des Finances,

JUL. LIEBAERT.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil

Op de voordracht van Onze Ministers van Justitie en van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begroting van het Ministerie van Justitie voor het dienstjaar 1911 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van acht en twintig miljoen drie honderd zes en twintig duizend zeven honderd frank . fr. 28,326,700 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van een miljoen negen honderd vijftig duizend frank . . . 1,950,000 »

Te zamen op de som van dertig miljoen twee honderd zes en zeventig duizend zeven honderd frank . . . fr. 30,276,700 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Laeken, den 18 October 1910.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Justitie,**De Minister van Financiën,*

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1911.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 .	808,000 .
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	673,000 .	
3	Matériel	90,000 .	
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques. — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale	9,000 .	
5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	15,000 .	
CHAPITRE II.			
ORDRE JUDICIAIRE.			
6	Cour de cassation. — Personnel	292,000 .	7,755,200 .
7	Cour de cassation. — Matériel. — Indemnités au greffier pour le matériel du greffe	5,200 .	
8	Cours d'appel. — Personnel	1,479,000 .	
9	Cours d'appel. — Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	55,000 .	
10	Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel	3,660,000 .	
11	Tribunaux de première instance et de commerce. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	29,000 .	
12	Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel	2,210,000 .	
13	Justices de paix et tribunaux de police. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	45,000 .	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE
VOOR HET DIENSTJAAR 1911.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
MIDDENBESTUUR.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 "	808,000 "
2	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden	675,000 "	
3	Materieel	90,000 "	
4	Kosten voor opmaken en uitgeven van statistiekwerken. — Aandeel van België in de uitgaven van de Internationale Commissie der gevangenen	9,000 "	
5	Reis- en verblijfkosten en zendingen buiten 's lands	15,000 "	
HOOFDSTUK II.			
RECHTERLIJKE MACHT.			
6	Hof van verbreking. — Personeel	292,000 "	7,755,200 "
7	Hof van verbreking. — Materieel. — Vergoedingen aan den griffier voor het materieel der griffie	5,200 "	
8	Hoven van beroep. — Personeel.	1,479,000 "	
9	Hoven van beroep. — Materieel — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies	35,000 "	
10	Rechtbanken van eersten aanleg en van koophandel. — Personeel	3,660,000 "	
11	Rechtbanken van eersten aanleg en van koophandel. — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies.	29,000 "	
12	Vrederechten en politierechtbanken. — Personeel	2,210,000 "	
13	Vrederechten en politierechtbanken. — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies	45,000 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE III. JUSTICE MILITAIRE.			
14	Cour militaire. — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général.	45,000 »	159,000 »
15	Cour militaire. — Matériel	2,000 »	
16	Conseils de guerre. — Personnel	108,000 »	
17	Conseils de guerre. — Matériel	8,000 »	
CHAPITRE IV. FRAIS DE JUSTICE.			
18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion. (Crédit non limitatif)	2,400,000 »	2,416,000 »
19	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels.	1,000 »	
20	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires.	15,000 »	
CHAPITRE V. PALAIS DE JUSTICE.			
21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de Justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de Justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre.	80,000 »	80,000
CHAPITRE VI. PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.			
22	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i>	325,000 »	465,000 »
25	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires	140,000 »	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
HOOFDSTUK III. KRIJGSGERECHT.			
14	Krijggerechtshof. — Personeel. — Vergoedingen voor den dienst van het secretariaat van den auditeur-generaal	43,000 "	159,000
15	Krijggerechtshof. — Materieel	2,000 "	
16	Krijgsraden. — Personeel	106,000 "	
17	Krijgsraden. — Materieel	8,000 "	
HOOFDSTUK IV. GERECHTSKOSTEN.			
18	Gerechtskosten in lijfstraffelijke en boetstraffelijke zaken en in politiezaken, de kosten van mededeelingen per telefoon inbegrepen. (De kosten van vervoer der op de grens gebrachte vreemdelingen worden met de gerechtskosten gelijkgesteld en volgens dezelfde tarieven vereffend.) Kosten van beteekening der uitzettingsbesluiten. (Onbepaald krediet.)	2,400,000 "	2,416,000
19	Jaarwedden van de uitvoerders der lijfstraffelijke vonnissen	1,000 "	
20	Jaarwedden der aangestelden tot begeleiding der celrijtuigen	15,000 "	
HOOFDSTUK V. PALEIZEN VAN JUSTITIE.			
21	Ophouwing, herstelling en onderhoud van lokalen. — Toelagen aan de provinciën en aan de gemeenten om haar te helpen behoorlijke lokalen te verschaffen voor den dienst der rechtbanken en der vrederechters. — Meubelen van het Paleis van Justitie, te Brussel : vervaardiging, onderhoud en herstelling. — Vergelding voor den onderhoudsdienst der meubelen van het Paleis van Justitie, te Brussel. — Meubelen der beroepshoven van Gent en Luik en van de lokalen der Krijgsraden.	80,000 "	80,000
HOOFDSTUK VI. OFFICIEELE UITGAVEN. — COMMISSIËN EN JURY'S.			
22	Jaarwedden en dagloon van het personeel van bestuur en werkhuisen van den <i>Moniteur</i>	325,000 "	140,000
23	Drukken van de <i>Verzameling der wetten</i> , van den <i>Moniteur</i> , van de <i>Annales parlementaires</i> , van de <i>Beknopte Verslagen der handelingen van de Kamers</i> en bijkomende werken	140,000 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. — Matériel.	8,000 »	495,000 »
25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le Royaume de Belgique.	12,000 »	
26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	10,000 »	
CHAPITRE VII.			
CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique	318,600 »	7,408,300 »
28	Clergé inférieur du culte catholique	6,045,000 »	
29	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises.	900,000 »	
30	Culte protestant et anglican. — Personnel.	94,000 »	
31	Culte protestant et anglican. — Subsides pour frais du culte et dépenses diverses . . .	15,000 »	
32	Culte israélite. — Personnel	26,700 »	
33	Culte israélite. — Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues . . .	1,000 »	
34	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000 »	
CHAPITRE VIII.			
BIENFAISANCE.			
Établissements de bienfaisance et d'aliénés.			
35	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'Etat. (Crédit non limitatif.)	5,500,000 »	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
24	Uitgeven van eene verzameling van onderrichtingen-omzendbrieven van het Departement van Justitie uitgegaan; drukken van voorwetsontwerpen en andere wetgevingsbescheiden; reiskosten en andere kosten van de leden der commissiën van wetgeving en der examenjury's. — Materieel	8,000 .	495,000 .
25	Uitgeven van eene verzameling der oude wetten van de Oostenrijksche Nederlanden, van het prinsdom Luik en van andere landen welker grondgebied in het Koninkrijk België is begrepen	12,000 .	
26	Jaarwedden en vergoedingen van beambten gehecht aan de Koninklijke Commissie voor het uitgeven der oude wetten	10,000 .	
HOOFDSTUK VII. EEREDIENSTEN.			
27	Hoogere geestelijkheid van den katholieken eeredienst	318,600 .	
28	Lagere geestelijkheid van den katholieken eeredienst	6,045,000 .	
29	Toelagen aan provinciën, gemeenten en kerkfabrieken voor de gebouwen tot den katholieken eeredienst dienende, daaronder begrepen de dubbeldienstige torens, de eeredienstkosten in de kerk van het kamp van Beverloo en de meubilerings van de kerken.	900,000 .	
30	Hervormde en Anglicaansche eeredienst. — Personeel	94,000 .	7,408,300 .
31	Hervormde en Anglicaansche eeredienst. — Toelagen voor eeredienstkosten en verschillende uitgaven	15,000 .	
32	Israëlitische eeredienst. — Personeel	26,700 .	
33	Israëlitische eeredienst. — Kantoorkosten van het centraal consistorie en onvoorziene uitgaven.	1,000 .	
34	Toelagen aan de provinciën, gemeenten en consistoriën tot oprichting van gebouwen aan den protestantschen en israëlitischen eeredienst gewijd	10,000 .	
HOOFDSTUK VIII. WELDADIGHEID. <i>Gestichten van weldadigheid en huizen voor krankzinnigen.</i>			
35	Kosten van onderhoud en vervoer van behoeftigen door de wet ten laste van den Staat gebracht. (Onbepaald krediet.)	3,500,000 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
36	Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés ; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	150,000 »	
37	Frais de route et de séjour et indemnités de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles.	15,000 »	
	<i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>		
38	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés des dits établissements . . .	625,000 »	5,595,000 »
39	Écoles de bienfaisance de l'État. — Élèves mis à la disposition du Gouvernement . . .	900,000 »	
40	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Bâtiments et immeubles	350,000 »	
41	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État	70,000 »	
42	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance	5,000 »	
	CHAPITRE IX.		
	PRISONS.		
43	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation	1,210,000 »	
44	Salaires des détenus.	215,000 »	
45	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel	37,000 »	
46	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés. . .	20,000 »	
			3,366,200 »
47	Traitements des fonctionnaires et employés	1,614,000 »	
48	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.	30,200 »	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
36	Toelagen te verleen: 1 ^o als buitengewone toelagen aan gemeenten, aan gestichten van weldadigheid, aan gestichten voor blinden en doofstommen en aan gestichten voor krankzinnigen; 2 ^o tot onderstand aan behoeftige krankzinnigen en aan de slachtoffers van militaire oogziekte, die geen recht hebben op pensioen of hulpgeld ten laste van het Departement van Oorlog.	150,000 .	
37	Reis- en verblijfskosten en vergoedingen van den algemeenen opziener der gestichten van weldadigheid en der huizen voor krankzinnigen, van de toegevoegde opzieners, alsmede van de leden en secretarissen van de comiteiten van toezicht dezer laatste gestichten .	15,000 .	
38	<i>Weldadigheidsscholen van den Staat.</i> Weldadigheidsscholen van den Staat. — Personeel, daaronder de reiskosten van de leden der comiteiten van toezicht en van ambtenaren en beambten dier gestichten		5,595,000 .
39	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Ter beschikking van de Regeering gestelde leerlingen	900,000 .	
40	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Materieel. — Gebouwen en onroerende goederen.	350,000 .	
41	Bescherming van jonge lieden die de weldadigheidsscholen van den Staat verlaten . . .	70,000 .	
42	Koninklijke Commissie der patronaten en tot bescherming der kindsheid.	5,000 .	
	HOOFDSTUK IX.		
	GEVANGENISSEN.		
43	Onderhoud, kleeding, slaapperief en voeding der gevangenen. Vervoer per buitengewone correspondentiën van zekere gevangenen, en reiskosten hunner bewakers. — Verbruik- en verwerkwaren	1,210,000 .	
44	Werkloon der gevangenen	215,000 .	
45	Maken en kosten van kleeding en uitrusting der wachters. — Wapening van het personeel.	37,000 .	
46	Reiskosten van de leden der commissiën, der ambtenaren en beambten	20,000 .	5,366,900 .
47	Jaarwedden der ambtenaren en beambten.	1,614,000 .	
48	Vergoeding voor huisvesting aan zekere ambtenaren en beambten.	50,200 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
49	Frais d'impression et de bureau	20,000 .	
50	Patronage des condamnés libérés	45,000 .	
51	Mobilier : achat, confection et entretien. — Bâtimens : entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles	175,000 .	
CHAPITRE X.			
FRAIS DE POLICE.			
52	Mesures de sûreté publique	60,000 .	60,000 .
CHAPITRE XI.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ, PENSIONS ET SECOURS.			
53	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	60,000 .	
54	Pensions civiles. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1911 et aux exercices clos.) (<i>Crédit non limitatif</i>)	20,000 .	
55	Pensions ecclésiastiques. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1911 et aux exercices clos.) (<i>Crédit non limitatif</i>)	16,000 .	
56	Secours à des ministres des cultes	30,000 .	167,000 .
57	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens magistrats, fonctionnaires, employés ou agents salariés des divers services ressortissant au Département, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse	51,000 .	
58	Secours à accorder, en cas de situation malheureuse, pour frais de dernière maladie et de funérailles de magistrats, fonctionnaires, employés et agents salariés en activité de service ou à la retraite, des divers services ressortissant au Département	10,000 .	
CHAPITRE XII.			
DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
59	Subsides à des revues scientifiques relatives au droit; achat de livres destinés aux tribunaux; dépenses imprévues non libellées au Budget	17,000 .	17,000 .
TOTAL fr.			28,526,700 .

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
49	Druk- en kantoorkosten	20,000 .	
50	Bescherming van vrijgestelde veroordeelden	45,000 .	
51	Meubelen : aankoop, maken en onderhoud. — Gebouwen : onderhoud en verbetering. — Huurprijs van goederen.	175,000 .	
HOOFDSTUK X.			
POLITIEKOSTEN.			
52	Maatregelen van openbare veiligheid	60,000 .	60,000 .
HOOFDSTUK XI.			
WEDDEN VAN BESCHIKBAARHEID, PENSIOENEN EN HULPVERLEENING.			
53	Tijdelijke wedden van beschikbaarheid voor ambtenaren en beambten der onderscheidene van het Departement afhangende diensten	60,000 .	
54	Burgerlijke pensioenen. (Betaling der termijnen verschenen vóór de inschrijving in het grootboek, betreffende het dienstjaar 1911 en de gesloten dienstjaren.) (Ondepaald krediet.)	20,000 .	
55	Geestelijke pensioenen. (Betaling der termijnen verschenen vóór de inschrijving in het grootboek, betreffende het dienstjaar 1911 en de gesloten dienstjaren.) (Ondepaald krediet.)	16,000 .	
56	Hulpverlening aan bedienaren der eerediensten	30,000 .	167,000 .
57	Te verleen hulp, waar geen pensioen geooten wordt, aan voormalige magistraten, ambtenaren, beambten of bezoldigde agenten der onderscheidene van het Departement afhangende diensten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden	51,000 .	
58	Te verleen hulp, wanneer ongelukkige omstandigheden voorhanden zijn, wegens kosten van laatste ziekte en teraardbestelling van magistraten, ambtenaren, beambten en bezoldigde agenten, in werkelijken dienst of op pensioen gesteld, der onderscheidene van het Departement afhangende diensten	10,000 .	
HOOFDSTUK XII.			
VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.			
59	Toelagen aan wetenschappelijke tijdschriften, betreffende de rechtwetenschap; aankoop van aan de rechtbanken te verstrekken boeken; onvoorziene uitgaven niet in de Begrooting beschreven.	17,000 .	17,000 .
TOTAAL. . . fr.			28,326,700 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XIII.			
SERVICES DIVERS.			
60	Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Charleroi. — Plans. — Acquisition de terrains. — Travaux de construction et de parachèvement	400,000 »	1,950,000 »
61	Travaux d'agrandissement et d'amélioration aux écoles de bienfaisance de l'État. — Acquisition de terrains. — Matériel en vue de la réorganisation de l'enseignement professionnel	170,000 »	
62	Église de Notre-Dame, à Laeken. — Parachèvement	460,000 »	
63	Construction d'une nouvelle église pour la paroisse Saint-Martin, à Arlon	210,000 »	
64	Église des SS.-Pierre-et-Paul, à Ostende. — Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges; construction des clochers de l'église	50,000 »	
65	Subside à la commune de Watermael-Boitsfort pour la construction de l'église de Boitsfort	50,000 »	
66	Construction d'une maison de refuge pour femmes, à Bruges	200,000 »	
67	Asile d'aliénés de l'État, à Tournai. — Achat de terrains. — Construction d'une section pour aliénés criminels	200,000 »	
68	Asile d'aliénées de l'État, à Mons — Transformation des locaux	25,000 »	
69	Institution royale de Messines. — Amélioration des locaux	25,000 »	
70	Subside à la province de la Flandre orientale pour la reconstruction du séminaire de Gand.	60,000 »	
71	Tables décennales des registres de l'état civil (années 1901 à 1910)	120,000 »	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . . fr.			30,276,700 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 18 octobre 1910.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

LÉON DE LANTSHEERE.

Le Ministre des Finances,

JUL. LIEBAERT.

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK XIII.			
VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
60	Bouwen van celgevangenhuizen te Audenaerde en Charleroi. — Plans. — Aankoop van gronden. — Werken tot aanbouw en voltooiing.	400,000 .	
61	Vergrootings- en verbeteringswerken in de weldadigheidsscholen van den Staat. — Aankoop van gronden — Materieel met het oog op de herinrichting van het beroeps-onderwijs	170,000 .	
62	Onze-Lieve-Vrouw-kerk van Laeken. — Voltooiing	460,000 .	
63	Bouwen van eene nieuwe kerk in de parochie Sint-Martinus, te Aarlen	210,000 »	
64	Kerk der III. Petrus en Paulus, te Oostende. — Optrekken, als bijgebouw, eener bidkapel bestemd tot het ontvangen van het monument opgericht ter nagedachtenis van de eerste Koningin der Belgen; bouwen der torens van de kerk	30,000 »	
65	Toelage aan de gemeente Watermael-Boschvoorde voor het bouwen van de kerk te Boschvoorde	50,000 »	1,950,000 .
66	Bouwen van een toevluchtshuis voor vrouwen, te Brugge	200,000 »	
67	Staats-krankzinnigengesticht te Doornik. — Aankoop van gronden. — Bouwen van eene afdeling voor misdadige krankzinnigen	200,000 »	
68	Staats-krankzinnigengesticht te Bergen. — Verandering der lokalen].	25,000 .	
69	Koninklijk gesticht te Meesen. — Verbetering der lokalen	25,000 »	
70	Toelage aan de provincie Oost-Vlaanderen voor het heropbouwen van het seminarie te Gent	60,000 »	
71	Tienjaarlijksche inhoudstafels der registers van den burgerlijken stand (1901 tot 1910).	120,000 »	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE. . . fr.			50,276,700 .

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 18^{de} October 1910.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Justitie,

LÉON DE LANTSHEERE.

De Minister van Financiën,

JUL. LIEBAERT.

(99)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1911

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																																
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																																																																																																																		
CHAPITRE 1 ^{er} .																																																																																																																																		
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																																																																																		
1	»	Traitement du Ministre																																																																																																																																
2	»	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :																																																																																																																																
		<table><tr><th rowspan="2">NOMBRE d'agents.</th><th colspan="2">Traitement assigné à chaque grade ou emploi.</th><th rowspan="2">MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><th>MINIMUM.</th><th>MAXIMUM.</th></tr><tr><td colspan="4">Personnel.</td></tr><tr><td>Secrétaire général (1)</td><td>1</td><td>10,000</td><td></td><td>12,000</td></tr><tr><td>Directeurs généraux (2).</td><td>7</td><td>9,000</td><td>10,000</td><td>72,500</td></tr><tr><td>Inspecteurs généraux (5)</td><td>2</td><td>7,000</td><td>8,000</td><td>21,600</td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>7</td><td>7,000</td><td>8,000</td><td>51,500</td></tr><tr><td>Inspecteur</td><td>1</td><td>"</td><td>"</td><td>5,000</td></tr><tr><td>Chefs de division (4)</td><td>16</td><td>5,500</td><td>6,500</td><td>96,950</td></tr><tr><td>Contrôleurs (5).</td><td>5</td><td>4,000</td><td>5,000</td><td>18,000</td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td>16</td><td>4,000</td><td>5,000</td><td>67,550</td></tr><tr><td>Sous-chefs de bureau</td><td>18</td><td>3,100</td><td>3,800</td><td>62,450</td></tr><tr><td>Commis de 1^{re} classe (6).</td><td>21</td><td>2,600</td><td>3,000</td><td>60,350</td></tr><tr><td>— 2^e —</td><td>27</td><td>2,100</td><td>2,500</td><td>61,400</td></tr><tr><td>— 3^e —</td><td>10</td><td>1,400</td><td>2,000</td><td>17,600</td></tr><tr><td>— expéditeur</td><td>1</td><td>"</td><td>"</td><td>2,150</td></tr><tr><td>— expéditionnaires</td><td>7</td><td>1,200</td><td>2,000</td><td>10,950</td></tr><tr><td>— classeurs.</td><td>6</td><td>1,200</td><td>2,000</td><td>9,400</td></tr><tr><td>Huissier audiencier</td><td>1</td><td>"</td><td>"</td><td>3,000</td></tr><tr><td>— de salle (7)</td><td>1</td><td>1,400</td><td>2,400</td><td>2,880</td></tr><tr><td>Messagers (8)</td><td>12</td><td>1,000</td><td>2,000</td><td>18,850</td></tr><tr><td>Concierges</td><td>5</td><td>600</td><td>1,850</td><td>5,200</td></tr><tr><td>Bouteaux</td><td>6</td><td>700</td><td>1,500</td><td>6,900</td></tr><tr><td>Nettoyeuses (9)</td><td>10</td><td>500</td><td>1,000</td><td>9,100</td></tr><tr><td>Agents comptables des prisons détachés à l'Admi- nistration centrale</td><td>5</td><td>"</td><td>"</td><td>14,850</td></tr><tr><td>Emplois vacants et nouveaux, augmentations éven- tuelles, travaux extraordinaires et secours</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>44,820</td></tr></table>				NOMBRE d'agents.	Traitement assigné à chaque grade ou emploi.		MONTANT de la dépense.	MINIMUM.	MAXIMUM.	Personnel.				Secrétaire général (1)	1	10,000		12,000	Directeurs généraux (2).	7	9,000	10,000	72,500	Inspecteurs généraux (5)	2	7,000	8,000	21,600	Directeurs	7	7,000	8,000	51,500	Inspecteur	1	"	"	5,000	Chefs de division (4)	16	5,500	6,500	96,950	Contrôleurs (5).	5	4,000	5,000	18,000	Chefs de bureau	16	4,000	5,000	67,550	Sous-chefs de bureau	18	3,100	3,800	62,450	Commis de 1 ^{re} classe (6).	21	2,600	3,000	60,350	— 2 ^e —	27	2,100	2,500	61,400	— 3 ^e —	10	1,400	2,000	17,600	— expéditeur	1	"	"	2,150	— expéditionnaires	7	1,200	2,000	10,950	— classeurs.	6	1,200	2,000	9,400	Huissier audiencier	1	"	"	3,000	— de salle (7)	1	1,400	2,400	2,880	Messagers (8)	12	1,000	2,000	18,850	Concierges	5	600	1,850	5,200	Bouteaux	6	700	1,500	6,900	Nettoyeuses (9)	10	500	1,000	9,100	Agents comptables des prisons détachés à l'Admi- nistration centrale	5	"	"	14,850	Emplois vacants et nouveaux, augmentations éven- tuelles, travaux extraordinaires et secours	"	"	"	44,820
NOMBRE d'agents.	Traitement assigné à chaque grade ou emploi.		MONTANT de la dépense.																																																																																																																															
	MINIMUM.	MAXIMUM.																																																																																																																																
Personnel.																																																																																																																																		
Secrétaire général (1)	1	10,000		12,000																																																																																																																														
Directeurs généraux (2).	7	9,000	10,000	72,500																																																																																																																														
Inspecteurs généraux (5)	2	7,000	8,000	21,600																																																																																																																														
Directeurs	7	7,000	8,000	51,500																																																																																																																														
Inspecteur	1	"	"	5,000																																																																																																																														
Chefs de division (4)	16	5,500	6,500	96,950																																																																																																																														
Contrôleurs (5).	5	4,000	5,000	18,000																																																																																																																														
Chefs de bureau	16	4,000	5,000	67,550																																																																																																																														
Sous-chefs de bureau	18	3,100	3,800	62,450																																																																																																																														
Commis de 1 ^{re} classe (6).	21	2,600	3,000	60,350																																																																																																																														
— 2 ^e —	27	2,100	2,500	61,400																																																																																																																														
— 3 ^e —	10	1,400	2,000	17,600																																																																																																																														
— expéditeur	1	"	"	2,150																																																																																																																														
— expéditionnaires	7	1,200	2,000	10,950																																																																																																																														
— classeurs.	6	1,200	2,000	9,400																																																																																																																														
Huissier audiencier	1	"	"	3,000																																																																																																																														
— de salle (7)	1	1,400	2,400	2,880																																																																																																																														
Messagers (8)	12	1,000	2,000	18,850																																																																																																																														
Concierges	5	600	1,850	5,200																																																																																																																														
Bouteaux	6	700	1,500	6,900																																																																																																																														
Nettoyeuses (9)	10	500	1,000	9,100																																																																																																																														
Agents comptables des prisons détachés à l'Admi- nistration centrale	5	"	"	14,850																																																																																																																														
Emplois vacants et nouveaux, augmentations éven- tuelles, travaux extraordinaires et secours	"	"	"	44,820																																																																																																																														
A REPORTER. . . fr.																																																																																																																																		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000 »	
675,000	658,000	15,000	»	648,000	624,994 50	(1) Application de l'article 5 de l'arrêté organique. (2) Application à 4 directeurs généraux de l'article 5 de l'arrêté organique. (3) Deux inspecteurs généraux avec rang et traitement de directeur général et application de l'article 5 de l'arrêté organique à un inspecteur général. (4) Application à deux chefs de division de l'article 5 de l'arrêté organique. (5) Deux contrôleurs avec rang et traitement de chef de division. (6) Application de l'article 5 de l'arrêté organique à 1 commis de 1^{re} classe, de l'article 5 bis à un commis de 1^{re} classe. (7) Application de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 8 septembre 1890. (8) Id. à 2 messagers. (9) Id. à 2 nettoyeuses.
694,000	679,000	15,000	»	669,000	645,994 50	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . fr.
		<i>Matériel.</i>	
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, reliures, etc.	fr 43,000 »
	b.	Éclairage et chauffage	18,000 »
	c.	Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles	27,000 »
4	»	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale	
5	»	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	
		TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er}	fr.
		CHAPITRE II.	
		ORDRE JUDICIAIRE.	
		COUR DE CASSATION. — <i>Personnel.</i>	
		Premier président	1 17,200 17,200
		Président de chambre	1 14,200 14,200
		Conseillers	15 11,250 à 12,150 171,800
		Procureur général	1 16,600 16,600
		Avocats généraux.	2 12,300 24,600
		Greffier en chef	1 9,300 9,300
		Greffiers adjoints.	2 5,800 à 6,000 11,800
6	»	Secrétaire du parquet	1 4,800 4,800
		Commis —	1 3,200 3,200
		Employés du greffe : traitements fixes	3 1,300 à 3,000 6,300
		Messagers	5 1,800 à 2,400 6,200
		Huissiers audienciers	6 750 4,500
		Indemnités pour frais d'exécution des lois électorales.	» » 200
		Indemnité pour le service du cabinet du premier président.	» » 300
		Indemnité pour dépenses accidentelles de greffe	» » 100
		Augmentations de traitements	» » 900
		<i>Matériel. — Indemnités au greffier pour le matériel du greffe.</i>	
7	»	La Cour.	» » »
		Le parquet	» » »
		Dépenses éventuelles.	» » »
		Indemnités pour le matériel de greffe	» » »
		A REPORTER.	fr

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
694,000	679,000	15,000	»	669,000	645,994 30	
90,000	90,000	»	»	90,000	93,795 29	
9,000	9,000	»	»	11,100	14,108 09	
15,000	21,000	»	6,000	15,000	15,526 75	
808,000	799,000	15,000	6,000	785,100	771,424 45	
AUGMENTATION. . fr.		9,000				
292,000	292,000	»	»	292,000	287,951 25	
5,200	5,200	»	»	5,400	5,030 30	
297,200	297,200	»	»	297,400	292,961 55	

8

BUDGET DE L'EXERCICE 1941.

NOM des articles.	LITTÉRA- des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th><th>APPOINTEMENTS PAR AN.</th><th>MONTANT de la DÉPENSE.</th></tr> </thead> </table>	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.
NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.			
		COURS D'APPEL. — <i>Personnel.</i>			
		Premiers présidents 3 13,050 à 13,630 40,050			
		Présidents de chambre 15 10,500 à 10,900 138,150			
		Conseillers 84 8,400 à 9,900 759,100			
		Procureurs généraux. 3 13,050 à 13,630 40,050			
		Premiers avocats généraux. 3 10,300 à 10,600 31,200			
		Deuxièmes avocats généraux 15 8,900 à 10,100 121,400			
		Substituts des procureurs généraux 7 7,500 à 7,900 54,000			
		Greffiers en chef 3 8,500 à 9,900 27,500			
		Greffiers adjoints 24 4,000 à 6,500 130,900			
		Secrétaires des parquets 3 4,500 à 5,500 15,100			
		Commis chefs des parquets 4 5,900 à 4,500 16,400			
		Commis des parquets 16 1,600 à 2,800 34,200			
		Employés des greffes { traitements fixes 15 400 à 2,500 19,900			
		{ émoluments et salaires » » 10,000			
		Messagers 14 1,200 à 2,200 24,800			
		Concierges 2 1,200 à 1,500 2,700			
		Huissiers audienciers 12 700 8,400			
		Surveillant 1 1,700 1,700			
		Indemnités pour frais d'exécution des lois électorales » » 5,000			
		Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffier. » » 500			
		Indemnités pour dépenses accidentelles de greffe. » » 500			
		Travaux supplémentaires divers, y compris les indemnités pour le service du cabinet des premiers présidents » » 3,550			
		Augmentations de traitements. » » 2,300			
		1,487,000			
		A déduire pour vacances de places. 8,000			
		1,479,000			
		<i>Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes.</i>			
		Cour d'appel de Bruxelles. 12,500			
		— de Gand 8,000			
		— de Liège 8,000			
		Dépenses éventuelles 2,600			
		Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des Comptes.			
		Indemnités pour le matériel des greffes 3,000			
		A REPORTER . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
297,200	297,200	"	"	297,400	292,961 53	
1,479,000	1,479,000	"	"	1,454,000	1,451,015 71	
35,000	35,000	"	"	35,000	33,397 74	
1,811,200	1,811,200	"	"	1,786,400	1,777,375 "	

BUDGET DE L'EXERCICE 1911

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
					REPORT. . . . fr.
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE. — <i>Personnel.</i>			
		Tribunaux de première instance.			
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruxelles, Gand, Liège et Anvers.</i>			
		<i>Personnel.</i>			
	a.	Présidents	4	8900 à 10300	38,200
		Vice-présidents	19	6800 à 8600	145,800
		Juges d'instruction	25	6250 à 7450	156,600
		Juges	50	5000 à 7100	276,700
		Procureurs du Roi	4	8900 à 9800	37,900
		Substituts	36	5000 à 5900	189,500
		Greffiers	4	8700 à 9600	36,900
		Greffiers adjoints.	57	3200 à 5500	220,700
		Secrétaires des parquets.	4	4000 à 4900	17,800
		Commis chefs des parquets	7	2800 à 4000	24,200
		Commis des parquets	55	1200 à 2600	54,000
		Huissiers audienciers	23	400	9,200
					1,205,500
		2 ^e CLASSE. — <i>Audenarde, Arlon, Bruges, Charleroi,</i>			
		<i>Courtrai, Dinant, Louvain, Malines, Mons, Namur,</i>			
		<i>Nivelles, Tongres, Termonde, Tournai, Verviers et</i>			
		<i>Hasselt. — Personnel.</i>			
		Présidents	16	7900 à 9300	135,000
		Vice-présidents	16	6100 à 7000	103,000
		Juges d'instruction	50	5250 à 7150	172,900
		Juges	63	4500 à 5600	309,400
		Procureurs du Roi	16	7300 à 9100	128,200
		Substituts	57	4300 à 5100	171,000
	b.	Greffiers	16	6600 à 7800	119,000
		Greffiers adjoints.	68	3000 à 5100	259,200
		Secrétaires des parquets.	16	3600 à 5400	72,900
		Commis chefs des parquets	6	2400 à 3800	19,800
		Commis des parquets	45	1200 à 5200	84,500
		Huissiers audienciers	51	200 à 500	14,700
		Indemnités allouées à divers greffiers de tribunaux de première instance (loi du 25 novembre 1889)			6,100
					1,595,700
		3 ^e CLASSE. — <i>Furnes, Huy, Marche, Neufchâteau,</i>			
		<i>Turnhout et Ypres. — Personnel.</i>			
		Présidents	6	6600 à 7800	45,700
		Juges d'instruction	6	5050 à 6250	54,500
		Juges	12	4000 à 4300	50,400
		Procureurs du Roi	6	6600 à 7800	43,800
		Substituts	6	4000 à 4600	24,900
40	c.	Greffiers	6	5400 à 6500	54,200
		Greffiers adjoints.	10	2800 à 4300	56,000
		Secrétaires des parquets	6	3200 à 4100	22,800
		Commis des parquets	8	1200 à 2400	15,600
		Huissiers audienciers	12	200	2,400
					306,500
		A REPORTER.			5,107,500

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,811,200	1,811,200	»	»	1,786,400	» 1,777,375 »	
3,660,000	3,620,000	40,000	»	3,533,800	• 3,497,022 53	
5,471,200	5,431,200	40,000	»	5,320,200	• 5,274,397 53	

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.			
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		Tribunaux de Commerce.				
		REPORT. fr.				5,107,500
		Référendaires de tribunaux de commerce de 1 ^{re} classe (Anvers et Bruxelles)	2	11,200 à 12,000	23,200	
		Référendaires adjoints de tribunaux de commerce de 1 ^{re} classe (Anvers et Bruxelles)	15	6000 à 7200	94,000	
		Référendaires de tribunaux de commerce de 2 ^e classe (Gand et Liège)	2	8400	16,800	
d.		Référendaires adjoints de tribunaux de commerce de 2 ^e classe (Gand et Liège)	4	5000 à 5500	20,600	260,000
		Référendaires de tribunaux de commerce de 3 ^e classe (Alost, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournai et Verviers)	10	5500 à 7000	60,700	
		Greffiers adjoints de tribu- naux de commerce de { 1 ^{re} classe	5	3800 à 4800	20,600	
		{ 2 ^e —	3	5000 à 5900	10,200	
		{ 3 ^e —	4	3400 à 3700	13,900	
		Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffier	"	"	500	
e.		Employés des greffes des tri- bunaux de 1 ^{re} instance { Traitements fixes	157	200 à 2500	172,000	
		{ Emoluments et salaires.	"	"	50,000	
		Employés des greffes des tri- bunaux de commerce. { Traitements fixes	45	200 à 2800	72,100	518,500
		{ Emoluments et salaires.	"	"	10,000	
		Indemnités pour dépenses accidentelles de greffe	"	"	400	
		Augmentations de traitements	"	"	15,500	
						5,686,000
		A déduire pour vacances de places				26,000
						5,660,000
11		Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes				
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE. — Personnel.				
		Juges de justices de paix de 1 ^{re} classe	17	7000 à 9500	153,500	
		— — 2 ^e — (1)	18	6000 à 8900	128,600	
		— — 3 ^e — (2)	61	5000 à 7300	379,500	1,265,900
		— — 4 ^e —	126	4000 à 7600	622,700	
		Greffiers de justices de paix de 1 ^{re} classe	17	4600 à 6700	100,600	
12		— — 2 ^e — (3)	18	5800 à 6700	95,500	787,900
		— — 3 ^e — (4)	61	5000 à 5100	250,200	
		— — 4 ^e —	126	2200 à 5600	361,800	
		Employés des greffes { Traitements	83	1200 à 2400	152,600	168,600
		{ Salaires	"	"	56,000	
		Indemnités pour dépenses accidentelles de greffe	"	"	"	100
		Augmentations de traitements	"	"	"	5,500
						2,226,000
		A déduire pour vacances de places				16,000
						2,210,000
13		Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes				
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.				

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,471,200	5,431,200	40,000	»	5,520,200	5,274,597 53	
29,000	29,000	»	»	29,500	29,955 72	
2,210,000	2,189,000	21,000	»	2,189,000	2,161,914 07	(1) 2 titulaires jouissent à titre personnel du traitement de la 1 ^{re} classe. (Loi du 25 novembre 1889.) (2) 1 titulaire jouit, etc., de la 2 ^e classe. (Id.) (3) 4 titulaires jouissent, etc., de la 1 ^{re} classe. (Id.) (4) 1 titulaire jouit, etc., de la 2 ^e classe. (Id.)
45,000	45,000	»	»	45,000	43,484 37	
7,755,200	7,694,200	61,000	»	7,583,700	7,509,751 69	
AUGMENTATION. . fr		61,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		CHAPITRE III.	NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.
		JUSTICE MILITAIRE.			
		COUR MILITAIRE. — <i>Personnel.</i> — <i>Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général.</i>			
14	"	Président	1	11,400	11,400
		Auditeur général	1	10,800	10,800
		Substitut de l'auditeur général	1	7,700	7,700
		Greffier	1	4,900	4,900
		Id. adjoint	1	3,200	3,200
		Messagers	2	1900 à 2260	4,160
		Augmentations de traitements	"	"	140
		Indemnités pour le service de l'auditorat général	"	"	1,000
15	"	Cour militaire. — Matériel			
		CONSEILS DE GUERRE. — <i>Personnel.</i>			
		Auditeurs militaires de 1 ^{re} classe	2	7100 à 7400	14,500
		Substituts	2	4300 à 4600	8,900
		Auditeurs militaires de 2 ^e classe	5	6100 à 7300	20,600
		Substituts	2	4000 à 4600	8,600
		Auditeurs militaires de 5 ^e classe	2	6300 à 6800	13,500
		Greffiers de 1 ^{re} classe	2	5,800	7,600
16	"	Id. de 2 ^e id.	3	5300 à 5600	10,500
		Id. de 5 ^e id.	2	5,400	6,800
		Greffiers adjoints de 1 ^{re} classe	2	2000 à 2400	4,400
		Id. de 2 ^e id.	1	1,900	1,900
		Id. de 5 ^e id.	"	"	"
		Employés dans les auditorats	2	2400 à 5000	5,400
		Messagers	2	1,500	2,600
		Huissiers	"	"	200
		Indemnités et augmentations de traitement	"	"	700
17	"	Conseils de guerre. — Matériel			
		TOTAL DU CHAPITRE III fr.			
		CHAPITRE IV.			
		FRAIS DE JUSTICE.			
		Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion (<i>Crédit non limitatif</i>) :			
18	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police. — Indemnités aux victimes d'erreurs judiciaires			2,530,000 "
	b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique			50,000 "
19	"	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels			
20	"	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires			
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
43,000	42,500	500	"	42,500	41,760 04	
2,000	2,000	"	"	2,000	1,511 55	
106,000	106,000	"	"	106,000	102,882 37	
8,000	8,000	"	"	8,000	7,433 46	
159,000	158,500	500	"	158,500	153,587 42	
AUGMENTATION. . fr.		500				
2,400,000	2,400,000	"	"	2,400,000	2,712,433 22	
1,000	1,000	"	"	1,000	999 96	
15,000	15,000	"	"	15,000	13,141 68	
2,416,000	2,416,000	"	"	2,416,000	2,726,574 86	

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

NUMÉRO des articles	LITTERA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																								
CHAPITRE V. PALAIS DE JUSTICE.																										
21	"	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de Justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de Justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre																								
		TOTAL DU CHAPITRE V. : fr.																								
CHAPITRE VI. PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.																										
22	"	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i> :																								
		<table> <tr> <th>NOMBRE D'AGENTS.</th><th>Appointements par an.</th><th>Montant de la dépense.</th></tr> <tr> <td>1 Directeur</td><td>9,600 »</td><td rowspan="6">25,000 »</td></tr> <tr> <td>1 Contrôleur de la comptabilité.</td><td>1,000 »</td></tr> <tr> <td>1 Secrétaire comptable.</td><td>4,000 »</td></tr> <tr> <td>1 Commis.</td><td>2,400 »</td></tr> <tr> <td>1 Commis classeur</td><td>2,900 »</td></tr> <tr> <td>1 Concierge</td><td>1,000 »</td></tr> <tr> <td>1 Nettoyeuse.</td><td>1,000 »</td><td rowspan="2">302,000 »</td></tr> <tr> <td>Nominations. Augmentations éventuelles de traitements. Indemnités</td><td>1,100 »</td></tr> <tr> <td>Personnel des ateliers.</td><td></td><td></td></tr> </table>	NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.	1 Directeur	9,600 »	25,000 »	1 Contrôleur de la comptabilité.	1,000 »	1 Secrétaire comptable.	4,000 »	1 Commis.	2,400 »	1 Commis classeur	2,900 »	1 Concierge	1,000 »	1 Nettoyeuse.	1,000 »	302,000 »	Nominations. Augmentations éventuelles de traitements. Indemnités	1,100 »	Personnel des ateliers.		
NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.																								
1 Directeur	9,600 »	25,000 »																								
1 Contrôleur de la comptabilité.	1,000 »																									
1 Secrétaire comptable.	4,000 »																									
1 Commis.	2,400 »																									
1 Commis classeur	2,900 »																									
1 Concierge	1,000 »																									
1 Nettoyeuse.	1,000 »	302,000 »																								
Nominations. Augmentations éventuelles de traitements. Indemnités	1,100 »																									
Personnel des ateliers.																										
23	"	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires																								
24	"	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. — Matériel																								
25	"	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le Royaume de Belgique																								
26	"	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois.																								
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandes POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
80,000	80,000	•	•	80,000	64,362 94	
80,000	80,000	•	»	80,000	64,362 94	
525,000	500,000	25,000	•	510,000	501,456 07	
140,000	140,000	•	•	140,000	160,084 87	
8,000	8,000	•	•	8,000	5,880 20	
12,000	12,000	•	•	9,000	16,344 15	
10,000	10,000	•	•	10,000	9,128 05	
495,000	470,000	25,000	»	477,000	490,893 34	
AUGMENTATION. . fr.		25,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE VII.					
CULTES.					
27	»	Clergé supérieur du culte catholique :			
		CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Archevêque	1	21,000 »	21,000 »
		Evêques	5	16,000 »	80,000 »
		Frais de tournées et du secrétariat	»	»	27,500 .
		Secrétaires d'archevêché	3	1,500 »	4,500 »
		— d'évêché	10	1,000 »	10,000 »
		Vicaires généraux	4	4,500 »	18,000 »
		— —	10	4,000 »	40,000 »
		Chanoines	34	2,400 »	81,600 »
		—	18	2,000 »	36,000 »
28	»	Clergé inférieur du culte catholique :			
		CLERGÉ INFÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Curés de 1 ^{re} classe	147	2,100 »	308,700 »
		Curés de 2 ^e classe	42	1,800 »	75,600 »
		— —	28	1,600 »	44,800 »
		— —	33	1,400 »	46,200 »
		Desservants	803	1,400 »	1,127,000 »
		—	962	1,200 »	1,154,400 »
		—	1,300	1,000 »	1,500,000 »
		Chapelains	4	1,000 »	4,000 »
		—	47	900 »	42,300 »
		—	106	800 »	84,800 »
		Vicaires	16	1,000 »	16,000 »
		—	983	900 »	884,700 »
		—	1,154	800 »	925,200 »
		Places restant à créer en 1910	»	»	12,000 »
		Desservants d'églises annexes et d'autres ser- vices reconnus par l'État. — Indemnités.			
		— Places nouvelles à créer en 1911. —			
		Élévation de cures de la 2 ^e classe à la 1 ^{re}	»	»	75,500 »
					6,099,000 »
		A déduire pour vacances de places	»	»	54,000 »
					6,045,000 »
29	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises			
A REPORTER. . . fr.					

A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
518,600	516,300	2,300	»	516,300	515,299 99	
6,045,000	6,045,000	»	»	6,045,000	5,957,208 53	
900,000	900,000	»	»	900,000	900,000 »	
7,263,600	7,261,300	2,300	»	7,261,300	7,150,508 52	

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA- des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . fr.			
30	»	Culte protestant et anglican. — <i>Personnel</i> :			
		PASTEURS ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Pasteurs	7	4,000 »	28,000 »
		—	1	5,931 20	3,931 20
		—	1	5,528 »	3,528 »
		—	1	3,400 »	3,400 »
		—	1	5,000 »	5,000 »
		—	2	2,900 »	5,800 »
		—	1	2,500 »	2,500 »
		—	5	2,400 »	12,000 »
		—	5	2,280 »	11,400 »
		—	2	2,000 »	4,000 »
		—	1	1,900 »	1,900 »
		—	6	1,200 »	7,200 »
		Lecteur-chantre	1	1,008 »	1,008 »
		—	1	762 »	762 »
		—	3	480 »	1,440 »
		Sacristain	1	504 »	504 »
		Marguilliers.	2	258 »	516 »
		—	9	252 »	2,268 »
		Création de nouveaux emplois et augmentations de traitements	»	»	842 80
31	»	Culte protestant et anglican. — Subsidés pour frais du culte et dépenses diverses			
32	»	Culte israélite. — <i>Personnel</i> :			
		MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Grand rabbin	1	5,292 »	5,292 »
		Rabbins	2	2,500 »	5,000 »
		Ministres officiants	2	2,125 »	4,250 »
		— —	1	2,100 »	2,100 »
		— —	2	1,500 »	3,000 »
		— —	2	1,400 »	2,800 »
		— —	1	1,500 »	1,500 »
		— —	1	1,200 »	1,200 »
		— —	1	800 »	800 »
		Secrétaire du consistoire.	1	800 »	800 »
		Augmentations de traitements.	»	»	158 »
35	»	Culte israélite. — Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues			
34	»	Subsidés aux provinces, aux communes et aux consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.			
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.					

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
7,265,600	7,261,300	2,500	»	7,261,300	7,150,508 52	
94,000	92,000	2,000	»	91,700	87,572 20	
15,000	15,000	»	»	15,000	9,550 05	
26,700	26,700	»	»	24,600	24,012 »	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
10,000	10,000	»	»	25,000	25,000 »	
7,408,500	7,404,000	4,500	»	7,416,600	7,297,622 77	
AUGMENTATION . . fr.		4,300				

BUDGET DE L'EXERCICE 1944.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																																																																																	
CHAPITRE VIII.																																																																																																																																																																																			
BIENFAISANCE.																																																																																																																																																																																			
Établissements de bienfaisance et d'aliénés.																																																																																																																																																																																			
35	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. (Crédit non limitatif.)																																																																																																																																																																																	
36	»	Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre																																																																																																																																																																																	
37	»	Frais de route et de séjour et indemnités de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles.																																																																																																																																																																																	
Écoles de bienfaisance de l'État.																																																																																																																																																																																			
38	»	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements :																																																																																																																																																																																	
		<table><tr><th rowspan="2">PERSONNEL.</th><th rowspan="2">NOMBRE d'agents.</th><th colspan="2">TRAITEMENTS</th><th rowspan="2">TOTAL des traitements.</th></tr><tr><th>minimum.</th><th>maximum.</th></tr><tr><td>Directeurs</td><td>4</td><td>5,000</td><td>7,000</td><td>28,000</td></tr><tr><td>Directrice</td><td>1</td><td>1,200</td><td></td><td>1,200</td></tr><tr><td>Sous-directeurs</td><td>5</td><td>3,000</td><td>4,500</td><td>12,500</td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td>2</td><td>3,000</td><td>4,500</td><td>7,600</td></tr><tr><td>Aumôniers catholiques</td><td>5</td><td>2,600</td><td>3,500</td><td>15,100</td></tr><tr><td>Aumônier adjoint</td><td>1</td><td>1,800</td><td>2,200</td><td>2,200</td></tr><tr><td>Médecins</td><td>5</td><td>2,400</td><td>2,800</td><td>13,200</td></tr><tr><td>— adjoint.</td><td>1</td><td>1,800</td><td>2,200</td><td>2,200</td></tr><tr><td>Instituteurs</td><td>4</td><td>2,700</td><td>3,200</td><td>15,680</td></tr><tr><td>— adjoints.</td><td>22</td><td>2,000</td><td>2,400</td><td>50,690</td></tr><tr><td>Agents comptables des deniers</td><td>4</td><td>3,500</td><td>3,900</td><td>14,980</td></tr><tr><td>Commis comptable</td><td>1</td><td>2,700</td><td>3,400</td><td>5,400</td></tr><tr><td>Commis de 1^{re} classe</td><td>16</td><td>2,200</td><td>2,900</td><td>40,100</td></tr><tr><td>— de 2^e classe</td><td>3</td><td>1,700</td><td>2,100</td><td>5,500</td></tr><tr><td>— de 3^e classe</td><td>3</td><td>1,500</td><td>1,600</td><td>4,100</td></tr><tr><td>Agents comptables des matières</td><td>5</td><td>1,700</td><td>2,100</td><td>9,400</td></tr><tr><td>Surveillantes religieuses</td><td>54</td><td>700</td><td>900</td><td>58,400</td></tr><tr><td>Sœur institutrice</td><td>1</td><td>700</td><td></td><td>700</td></tr><tr><td>Surveillants en chef</td><td>6</td><td>2,000</td><td>2,800</td><td>16,600</td></tr><tr><td>Surveillants de 1^{re}, 2^e et 3^e classe</td><td>130</td><td>1,200</td><td>1,900</td><td>206,600</td></tr><tr><td>Chefs de culture</td><td>3</td><td>1,550</td><td>2,500</td><td>5,650</td></tr><tr><td>Contremaîtres de 1^{re}, 2^e et 3^e catégorie</td><td>9</td><td>1,150</td><td>3,000</td><td>16,850</td></tr><tr><td>Professeur de coupe</td><td>1</td><td>»</td><td>»</td><td>2,500</td></tr><tr><td>— (abonnement au chemin de fer).</td><td>1</td><td>»</td><td>»</td><td>700</td></tr><tr><td>Maîtres de musique</td><td>1</td><td>»</td><td>»</td><td>750</td></tr><tr><td>Organistes, chantres, acolytes</td><td>1</td><td>»</td><td>»</td><td>1,725</td></tr><tr><td>Aumôniers protestants et israélites.</td><td>1</td><td>»</td><td>»</td><td>1,135</td></tr><tr><td>Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.)</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>3,650</td></tr><tr><td>Gages du portier, des infirmiers, des autres agents de la ferme, du boulanger, et salaires des ouvriers libres.</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>73,940</td></tr><tr><td>Augmentations éventuelles</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>6,000</td></tr><tr><td>Frais de route et de séjour</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>5,650</td></tr><tr><td>Frais d'habillement et d'équipement des surveillants.</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>15,250</td></tr><tr><td>Affiliation des ouvriers libres à la Caisse de retraite</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>2,050</td></tr><tr><td>Salaires des surveillants à l'essai</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>8,000</td></tr></table>	PERSONNEL.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS		TOTAL des traitements.	minimum.	maximum.	Directeurs	4	5,000	7,000	28,000	Directrice	1	1,200		1,200	Sous-directeurs	5	3,000	4,500	12,500	Chefs de bureau	2	3,000	4,500	7,600	Aumôniers catholiques	5	2,600	3,500	15,100	Aumônier adjoint	1	1,800	2,200	2,200	Médecins	5	2,400	2,800	13,200	— adjoint.	1	1,800	2,200	2,200	Instituteurs	4	2,700	3,200	15,680	— adjoints.	22	2,000	2,400	50,690	Agents comptables des deniers	4	3,500	3,900	14,980	Commis comptable	1	2,700	3,400	5,400	Commis de 1 ^{re} classe	16	2,200	2,900	40,100	— de 2 ^e classe	3	1,700	2,100	5,500	— de 3 ^e classe	3	1,500	1,600	4,100	Agents comptables des matières	5	1,700	2,100	9,400	Surveillantes religieuses	54	700	900	58,400	Sœur institutrice	1	700		700	Surveillants en chef	6	2,000	2,800	16,600	Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	130	1,200	1,900	206,600	Chefs de culture	3	1,550	2,500	5,650	Contremaîtres de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e catégorie	9	1,150	3,000	16,850	Professeur de coupe	1	»	»	2,500	— (abonnement au chemin de fer).	1	»	»	700	Maîtres de musique	1	»	»	750	Organistes, chantres, acolytes	1	»	»	1,725	Aumôniers protestants et israélites.	1	»	»	1,135	Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.)	»	»	»	3,650	Gages du portier, des infirmiers, des autres agents de la ferme, du boulanger, et salaires des ouvriers libres.	»	»	»	73,940	Augmentations éventuelles	»	»	»	6,000	Frais de route et de séjour	»	»	»	5,650	Frais d'habillement et d'équipement des surveillants.	»	»	»	15,250	Affiliation des ouvriers libres à la Caisse de retraite	»	»	»	2,050	Salaires des surveillants à l'essai	»	»	»	8,000
PERSONNEL.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS			TOTAL des traitements.																																																																																																																																																																														
		minimum.	maximum.																																																																																																																																																																																
Directeurs	4	5,000	7,000	28,000																																																																																																																																																																															
Directrice	1	1,200		1,200																																																																																																																																																																															
Sous-directeurs	5	3,000	4,500	12,500																																																																																																																																																																															
Chefs de bureau	2	3,000	4,500	7,600																																																																																																																																																																															
Aumôniers catholiques	5	2,600	3,500	15,100																																																																																																																																																																															
Aumônier adjoint	1	1,800	2,200	2,200																																																																																																																																																																															
Médecins	5	2,400	2,800	13,200																																																																																																																																																																															
— adjoint.	1	1,800	2,200	2,200																																																																																																																																																																															
Instituteurs	4	2,700	3,200	15,680																																																																																																																																																																															
— adjoints.	22	2,000	2,400	50,690																																																																																																																																																																															
Agents comptables des deniers	4	3,500	3,900	14,980																																																																																																																																																																															
Commis comptable	1	2,700	3,400	5,400																																																																																																																																																																															
Commis de 1 ^{re} classe	16	2,200	2,900	40,100																																																																																																																																																																															
— de 2 ^e classe	3	1,700	2,100	5,500																																																																																																																																																																															
— de 3 ^e classe	3	1,500	1,600	4,100																																																																																																																																																																															
Agents comptables des matières	5	1,700	2,100	9,400																																																																																																																																																																															
Surveillantes religieuses	54	700	900	58,400																																																																																																																																																																															
Sœur institutrice	1	700		700																																																																																																																																																																															
Surveillants en chef	6	2,000	2,800	16,600																																																																																																																																																																															
Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	130	1,200	1,900	206,600																																																																																																																																																																															
Chefs de culture	3	1,550	2,500	5,650																																																																																																																																																																															
Contremaîtres de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e catégorie	9	1,150	3,000	16,850																																																																																																																																																																															
Professeur de coupe	1	»	»	2,500																																																																																																																																																																															
— (abonnement au chemin de fer).	1	»	»	700																																																																																																																																																																															
Maîtres de musique	1	»	»	750																																																																																																																																																																															
Organistes, chantres, acolytes	1	»	»	1,725																																																																																																																																																																															
Aumôniers protestants et israélites.	1	»	»	1,135																																																																																																																																																																															
Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.)	»	»	»	3,650																																																																																																																																																																															
Gages du portier, des infirmiers, des autres agents de la ferme, du boulanger, et salaires des ouvriers libres.	»	»	»	73,940																																																																																																																																																																															
Augmentations éventuelles	»	»	»	6,000																																																																																																																																																																															
Frais de route et de séjour	»	»	»	5,650																																																																																																																																																																															
Frais d'habillement et d'équipement des surveillants.	»	»	»	15,250																																																																																																																																																																															
Affiliation des ouvriers libres à la Caisse de retraite	»	»	»	2,050																																																																																																																																																																															
Salaires des surveillants à l'essai	»	»	»	8,000																																																																																																																																																																															
		A REPORTER. fr.																																																																																																																																																																																	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,500,000	3,500,000	»	»	3,500,000 »	4,301,656 25	
150,000	150,000	»	»	150,000 »	150,000 »	
15,000	15,000	»	»	16,586 80	16,497 10	
625,000	625,000	»	»	619,000 »	606,149 79	
4,290,000	4,290,000	»	»	4,285,586 50	5,074,005 12	

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES																																																																			
		REPORT. . . . fr.																																																																			
39	a.	Écoles de bienfaisance de l'État. — Élèves mis à la disposition du Gouvernement :																																																																			
	b.	Entretien et transfert des élèves placés dans les écoles de bienfaisance de l'État . fr. 700,000 »																																																																			
		Id. id. id. en apprentissage chez des particuliers ou confiés à des établissements d'instruction ou de charité 200,000 »																																																																			
40	a.	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Bâtiments et immeubles :																																																																			
	b.	Achat, confection et entretien du mobilier et des instruments de travail. — Matières premières pour la fabrication, frais d'impression et de bureau . . fr. 108,000 »																																																																			
41		Dépenses relatives aux bâtiments, aux immeubles et au domaine agricole. . . . 222,000 »																																																																			
42		Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État																																																																			
		Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance																																																																			
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.																																																																			
		CHAPITRE IX.																																																																			
		PRISONS.																																																																			
45		Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. -- Articles de consom- mation et de transformation																																																																			
44		Salaires des détenus																																																																			
45		Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel .																																																																			
46		Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés																																																																			
47		Traitements des fonctionnaires et employés :																																																																			
		Personnel.																																																																			
		<table><tr><th rowspan="2">DÉSIGNATION DES EMPLOIS.</th><th rowspan="2">NOMBRE d'agents.</th><th colspan="2">TRAITEMENTS.</th><th rowspan="2">TOTAL des traitements.</th></tr><tr><th>Minimum.</th><th>Maximum.</th></tr><tr><td>Secrétaires des Commissions administratives</td><td>3</td><td>2,000</td><td>3,000</td><td>9,400 (*)</td></tr><tr><td>Secrétaire de la Commission centrale d'examen.</td><td>1</td><td>1,000</td><td>1,000</td><td>1,000 »</td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>29</td><td>5,000</td><td>6,500</td><td>136,900 »</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>7</td><td>3,000</td><td>4,500</td><td>52,600 (*)</td></tr><tr><td>Aumôniers catholiques</td><td>29</td><td>700</td><td>2,800</td><td>54,000 »</td></tr><tr><td>— adjoints.</td><td>6</td><td>1,800</td><td>2,200</td><td>15,700 (*)</td></tr><tr><td>Médecins</td><td>27</td><td>700</td><td>2,800</td><td>40,400 »</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>5</td><td>1,800</td><td>2,200</td><td>9,500 »</td></tr><tr><td>— aliénistes</td><td>2</td><td>2,000</td><td>3,000</td><td>5,800 »</td></tr><tr><td>Pharmaciens</td><td>5</td><td>2,500</td><td>3,500</td><td>9,500 »</td></tr><tr><td>Instituteurs</td><td>17</td><td>1,800</td><td>2,800</td><td>40,900 »</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>4</td><td>1,800</td><td>2,200</td><td>8,200 »</td></tr></table>	DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.		TOTAL des traitements.	Minimum.	Maximum.	Secrétaires des Commissions administratives	3	2,000	3,000	9,400 (*)	Secrétaire de la Commission centrale d'examen.	1	1,000	1,000	1,000 »	Directeurs	29	5,000	6,500	136,900 »	— adjoints	7	3,000	4,500	52,600 (*)	Aumôniers catholiques	29	700	2,800	54,000 »	— adjoints.	6	1,800	2,200	15,700 (*)	Médecins	27	700	2,800	40,400 »	— adjoints	5	1,800	2,200	9,500 »	— aliénistes	2	2,000	3,000	5,800 »	Pharmaciens	5	2,500	3,500	9,500 »	Instituteurs	17	1,800	2,800	40,900 »	— adjoints	4	1,800	2,200	8,200 »
DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.			TOTAL des traitements.																																																																
		Minimum.	Maximum.																																																																		
Secrétaires des Commissions administratives	3	2,000	3,000	9,400 (*)																																																																	
Secrétaire de la Commission centrale d'examen.	1	1,000	1,000	1,000 »																																																																	
Directeurs	29	5,000	6,500	136,900 »																																																																	
— adjoints	7	3,000	4,500	52,600 (*)																																																																	
Aumôniers catholiques	29	700	2,800	54,000 »																																																																	
— adjoints.	6	1,800	2,200	15,700 (*)																																																																	
Médecins	27	700	2,800	40,400 »																																																																	
— adjoints	5	1,800	2,200	9,500 »																																																																	
— aliénistes	2	2,000	3,000	5,800 »																																																																	
Pharmaciens	5	2,500	3,500	9,500 »																																																																	
Instituteurs	17	1,800	2,800	40,900 »																																																																	
— adjoints	4	1,800	2,200	8,200 »																																																																	
		A REPORTER. . . . fr.																																																																			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
4,290,000	4,290,000	»	»	4,285,586 50	5,074,003 12	
900,000	900,000	»	»	821,021 73	895,000 »	
350,000	350,000	»	»	351,700 »	350,450 85	
70,000	52,000	18,000	»	52,000 »	52,000 »	
5,000	5,000	»	»	5,000 »	3,398 54	
5,595,000	5,577,000	18,000	»	5,495,308 23	6,372,852 51	
AUGMENTATION. . fr.		18,000				
1,210,000	1,210,000	»	»	1,234,135 25	1,271,249 71	
215,000	215,000	»	»	215,000 »	214,945 49	
57,000	57,000	»	»	58,100 »	35,031 34	
20,000	20,000	»	»	22,600 »	23,194 55	
1,482,000	1,482,000	»	»	1,509,835 25	1,544,421 09	

(*) L'écart existant entre ce chiffre et la somme des traitements portés au maximum provient de l'octroi du cinquième du maximum prévu par l'article 69 du règlement général des prisons.

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
		Personnel (suite).				
DÉSIGNATION DES EMPLOIS.		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.		TOTAL des traitements.	
			Minimum.	Maximum.		
		Comptables des prisons de 1 ^{re} classe.	6	3,000	5,500	23,000 »
		Commis de 1 ^{re} classe.	25	2,600	3,000	74,100 »
		— de 2 ^e —	26	1,600	2,000	58,900 (*)
		— de 2 ^e — (comptables).	26	1,900	2,500	63,500 »
		— de 3 ^e —	17	1,500	1,500	22,900 »
		Commis-surnuméraires et aides-commis	11	300	600	4,200 »
		Magasiniers	4	1,600	2,000	7,000 »
		Surveillantes religieuses	87	700	800	61,600 »
		— laïques	5	1,000	1,000	5,000 »
		Chefs-surveillants	18	2,000	2,600	43,400 »
		Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe, y compris l'augmen- tation spéciale de 100 francs aux surveillants de 1 ^{re} classe	458	1,400	1,600	702,900 »
		Aides-surveillants (École)	28	1,100	1,100	30,800 »
		Surveillants des travaux	12	1,800	2,500	31,600 (*)
		Commissionnaires et barbiers	5	125	1,000	5,600 (*)
		Maître de musique.	1	600	600	600 »
		Organistes. — Chantres. — Acolytes	61	40	400	9,200 »
		Aumôniers protestants et israélites	35	240	500	9,800 »
		Chevrons aux surveillants (892)	»	50	500	44,600 »
		Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.).	»	»	»	1,100 »
		Gratifications annuelles à certains commis et sur- veillants	»	»	»	10,200 »
		Augmentations réglementaires aux fonctionnaires, employés et surveillants et création de nouvelles places	»	»	»	24,000 »
		Création de places diverses par suite de l'occupation de la prison cellulaire de Forest	9	»	»	18,300 »
48	»	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés				
49	»	Frais d'impression et de bureau				
50	»	Patronage des condamnés libérés				
51	»	Mobilier : achat, confection et entretien. — Bâtiments : entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles				
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,482,000	1,482,000	"	"	1,509,835 25	1,544,421 09	(*) L'écart existant entre ce chiffre et la somme des traitements portés au maximum provient de l'octroi du cinquième du maximum prévu par l'article 69 du règlement général des prisons.
1,614,000	1,397,000	17,000	"	1,573,000 "	1,502,095 51	
50,200	50,200	"	"	30,200 "	29,774 99	
20,000	20,000	"	"	27,245 "	30,906 24	
45,000	45,000	"	"	40,000 "	33,000 "	
175,000	175,000	"	"	175,000 "	162,940 41	
5,366,200	5,549,200	17,000	"	5,355,280 25	5,305,138 24	
AUGMENTATION. . fr.		17,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
FRAIS DE POLICE.		
52	»	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
CHAPITRE XI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ, PENSIONS ET SECOURS.		
53	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
54	»	Pensions civiles. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1911 et aux exercices clos.) (<i>Crédit non limitatif</i>).
55	»	Pensions ecclésiastiques. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1911 et aux exercices clos.) (<i>Crédit non limitatif</i>).
56	»	Secours à des ministres des cultes
		Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens magistrats, fonctionnaires, employés ou agents salariés des divers services ressortissant au Département, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse :
57	a.	Aux magistrats et employés de l'ordre judiciaire ou à leurs veuves et familles. fr. 12,000 »
	b.	Aux employés de l'Administration centrale et des établissements ressortissant au Département, ou à leurs veuves et familles 7,000 »
	c.	Aux employés des prisons ou à leurs veuves et familles 6,000 »
	d.	Aux agents salariés des divers services ressortissant au Département ou à leurs veuves et familles 6,000 »
58	»	Secours à accorder, en cas de situation malheureuse, pour frais de dernière maladie et de funérailles de magistrats, fonctionnaires, employés et agents salariés en activité de service ou à la retraite, des divers services ressortissant au Département
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
60,000	60,000	»	»	60,000 »	60,000 »	
60,000	60,000	»	»	60,000 »	60,000 »	
60,000	60,000	»	»	60,700 »	53,199 04	
20,000	20,000	»	»	20,000 »	22,909 96	
16,000	16,000	»	»	16,000 »	19,165 98	
30,000	30,000	»	»	30,000 »	29,400 »	
51,000	51,000	»	»	51,000 »	30,767 »	
10,000	10,000	»	»	10,000 »	5,165 »	
167,000	167,000	»	»	167,700 »	160,606 98	

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XII.		
DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
59	.	Subsides à des revues scientifiques relatives au droit ; achat de livres destinés aux tribunaux ; dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XIII.		
SERVICES DIVERS.		
60	.	Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Charleroi. — Plans. — Acquisition de terrains. — Travaux de construction et de parachèvement
61	.	Travaux d'agrandissement et d'amélioration aux écoles de bienfaisance de l'État. — Acquisition de terrains. — Matériel en vue de la réorganisation de l'enseignement professionnel. . . .
62	»	Église de Notre-Dame, à Lacken. — Parachèvement
63	.	Construction d'une nouvelle église pour la paroisse de Saint-Martin, à Arlon
64	.	Église des SS.-Pierre-et-Paul, à Ostende. — Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges; construction des clochers de l'église
65	»	Subside à la commune de Watermael-Boitsfort pour la construction de l'église de Boitsfort . .
66	.	Construction d'une maison de refuge pour femmes, à Bruges.
67	.	Asile d'aliénés de l'État, à Tournai. — Achat de terrains. — Construction d'une section pour aliénés criminels
68	.	Asile d'aliénées de l'État, à Mons. — Transformation des locaux
	.	Subside à l'Institut international de droit pénal. (<i>Pour mémoire.</i>)
69	.	Institution royale de Messines. — Amélioration des locaux
70	»	Subside à la province de la Flandre orientale pour la reconstruction du séminaire de Gand.
71	.	Tables décennales des registres de l'état civil (années 1901 à 1910)
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
17,000	17,000	"	"	14,000	8,000 70	
17,000	17,000	"	"	14,000	8,000 70	
400,000	220,000	180,000	"	246,100	261,045 11	
170,000	270,000	"	100,000	270,000	552,342 52	
460,000	600,000	"	140,000	650,000	700,000	
210,000	600,000	"	590,000	100,000	200,000	
50,000	50,000	"	"	50,000	3,002	
50,000	110,000	"	60,000	100,000	"	
200,000	200,000	"	"	40,026 17	175,045 59	
200,000	50,000	150,000	"	"	"	
25,000	"	25,000	"	"	"	
"	4,500	"	4,500	"	"	
25,000	"	25,000	"	"	"	
60,000	"	60,000	"	"	"	
120,000	"	120,000	"	"	"	
1,950,000	2,084,500	560,000	694,500	1,456,128 17	1,689,455 02	
DIMINUTION . . fr		154,500				

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																										
Recapitulation PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES. <table> <tr><td>I.</td><td>Administration centrale.</td></tr> <tr><td>II.</td><td>Ordre judiciaire</td></tr> <tr><td>III.</td><td>Justice militaire</td></tr> <tr><td>IV.</td><td>Frais de justice</td></tr> <tr><td>V.</td><td>Palais de justice</td></tr> <tr><td>VI.</td><td>Publications officielles. — Commissions et jurys.</td></tr> <tr><td>VII.</td><td>Cultes</td></tr> <tr><td>VIII.</td><td>Bienfaisance</td></tr> <tr><td>IX.</td><td>Prisons</td></tr> <tr><td>X.</td><td>Frais de police</td></tr> <tr><td>XI.</td><td>Traitements de disponibilité, pensions et secours</td></tr> <tr><td>XII.</td><td>Dépenses diverses et dépenses imprévues.</td></tr> </table> DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES. <table> <tr><td>XIII.</td><td>Services divers</td></tr> </table> ENSEMBLE. fr.		I.	Administration centrale.	II.	Ordre judiciaire	III.	Justice militaire	IV.	Frais de justice	V.	Palais de justice	VI.	Publications officielles. — Commissions et jurys.	VII.	Cultes	VIII.	Bienfaisance	IX.	Prisons	X.	Frais de police	XI.	Traitements de disponibilité, pensions et secours	XII.	Dépenses diverses et dépenses imprévues.	XIII.	Services divers
I.	Administration centrale.																										
II.	Ordre judiciaire																										
III.	Justice militaire																										
IV.	Frais de justice																										
V.	Palais de justice																										
VI.	Publications officielles. — Commissions et jurys.																										
VII.	Cultes																										
VIII.	Bienfaisance																										
IX.	Prisons																										
X.	Frais de police																										
XI.	Traitements de disponibilité, pensions et secours																										
XII.	Dépenses diverses et dépenses imprévues.																										
XIII.	Services divers																										

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
808,000	799,000	9,000	»	785,100	771,424 43	
7,735,200	7,694,200	61,000	»	7,585,700	7,509,731 69	
159,000	158,500	500	»	158,500	153,587 42	
2,416,000	2,416,000	»	»	2,416,000	2,726,374 86	
80,000	80,000	»	»	80,000	64,562 94	
495,000	470,000	25,000	»	477,000	490,895 54	
7,408,300	7,404,000	4,300	»	7,416,600	7,297,622 77	
5,595,000	5,577,000	18,000	»	5,495,308 23	6,372,852 51	
3,566,200	3,549,200	17,000	»	3,555,280 25	3,505,158 24	
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000	
167,000	167,000	»	»	167,700	160,606 98	
17,000	17,000	»	»	14,000	8,000 70	
1,950,000	2,084,500	»	134,500	1,456,126 17	1,689,453 02	
30,276,700	30,276,400	134,800	134,500	29,445,514 65	30,610,428 90	
AUGMENTATION . . . fr.		300				

(54)